



17 septembre 2021

Votre numéro NHS : [NHS NUMBER]

Bonjour [Patient],

Avis important relatif à la COVID-19

Je vous envoie ce courrier, car vous avez déjà été identifié(e) comme étant extrêmement vulnérable sur le plan clinique à la COVID-19. Cela signifie que vous étiez considéré(e) comme présentant un risque élevé de tomber très malade si vous attrapiez le virus et que dans le passé, il vous a peut-être été conseillé de vous mettre en isolement.

Le gouvernement vous a écrit en mars pour vous informer que les recommandations relatives à l'isolement étaient suspendues à compter du 1^{er} avril 2021. Depuis le 19 juillet 2021, il vous a été conseillé de suivre les mêmes directives que tout le monde, tout en songeant éventuellement à des précautions supplémentaires que vous pourriez prendre afin de réduire vos chances de contracter la COVID-19.

Maintenant que la vaccination a été ouverte à l'ensemble de la population adulte, y compris aux personnes précédemment considérées comme extrêmement vulnérables sur le plan clinique, et que d'autres traitements et protocoles de soins sont disponibles, j'estime que le moment est venu de mettre fin au programme d'isolement. Cela signifie qu'au regard de la situation actuelle, il ne vous sera pas conseillé de vous isoler à l'avenir et nous ne vous fournirons pas de directives nationales spécifiques à suivre.

Vous devez continuer de suivre les mêmes directives générales (disponibles sur www.gov.uk/coronavirus) que le reste de la population, en plus de toute recommandation spécifique à votre état que votre spécialiste est susceptible de vous avoir faite au cours des dernières semaines. En tant que personne ayant un problème de santé, vous pouvez également réfléchir à des mesures supplémentaires que vous pouvez prendre afin de vous protéger et de protéger les autres. Vous pouvez, par exemple :

- déterminer si vous-même et les personnes que vous rencontrez avez été vaccinés – pensez à attendre 14 jours après qu'un proche ait reçu la deuxième dose d'un vaccin contre la COVID-19 avant d'entrer en contact étroit avec lui ;
- envisager de continuer à pratiquer la distanciation sociale si cela vous convient, ainsi qu'à vos amis ;
- demander à vos amis et à vos proches de faire un test antigène d'écoulement latéral rapide avant de vous rendre visite ;
- demander aux visiteurs à domicile de porter des protections faciales ;
- éviter les espaces très fréquentés.

Au début de la pandémie, nous en savions très peu sur la menace que représentait la COVID-19 et avons pris la décision difficile de conseiller aux personnes que nous considérons comme étant extrêmement vulnérables sur le plan clinique d'isoler pour se protéger contre le virus. C'était la bonne décision à l'époque. Elle nous a permis d'assurer



la sécurité des personnes les plus vulnérables pendant que nous en apprenions davantage sur la COVID-19.

Je suis conscient que les recommandations d'isolement sont restrictives et susceptibles d'affecter le bien-être mental et physique. Par conséquent, il est essentiel de trouver un juste équilibre entre la protection des personnes vulnérables et le retour à une vie normale pour tous.

L'augmentation des cas observée n'a pas entraîné une augmentation du nombre de personnes gravement malades nécessitant une hospitalisation ou décédées. L'efficacité du programme de vaccination explique en partie ce résultat. Se faire vacciner est donc la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres. Les vaccins sont extrêmement efficaces pour empêcher les personnes de tomber gravement malades en contractant la COVID-19. C'est pourquoi je vous encourage fortement à recevoir toutes les doses recommandées du vaccin.

Toutes les décisions du gouvernement concernant les recommandations d'isolement sont prises à la lumière de nouvelles preuves scientifiques et les recommandations ont été actualisées. Maintenant que le risque de tomber très malade est plus faible, j'estime que le moment est venu de mettre fin au programme d'isolement et de recommander aux personnes souffrant de problèmes de santé sous-jacents de reprendre leurs protocoles de soins personnels habituels.

Vaccins contre la COVID-19

Bien que la majorité des personnes seront bien protégées par le vaccin, aucun vaccin n'est efficace à 100 %. En particulier, les personnes immunodéprimées sont susceptibles de ne pas réagir aussi bien aux vaccins contre la COVID-19 que les autres. C'est pourquoi le Comité mixte sur la vaccination et l'immunisation (JCVI) a recommandé, le 1^{er} septembre, que les personnes âgées de plus de 12 ans qui étaient gravement immunodéprimées au moment de leur première ou deuxième dose ou aux alentours de cette date, devraient recevoir une troisième dose de vaccin afin d'augmenter leurs chances d'être protégées contre la COVID-19 dans le cadre de leur programme de vaccination primaire. Cette recommandation est également susceptible de s'appliquer à vous si vous souffrez d'une affection ou si vous prenez un médicament qui affecte votre système immunitaire. Toutefois, toutes les personnes qui recevront ce courrier ne seront pas éligibles à une troisième dose. Vous trouverez des informations supplémentaires concernant les personnes auxquelles cette recommandation s'applique ici : [Recommandation du Comité mixte sur la vaccination et l'immunisation \(JCVI\) relative à la troisième dose de vaccination primaire – GOV.UK \(www.gov.uk\)](https://www.gov.uk/government/news/jcvi-recommends-third-dose-for-some-people).

Tous les vaccins contre la COVID-19 doivent fournir un certain degré de protection. Par conséquent, même si vous souffrez d'un problème de santé ou que vous prenez des médicaments qui affectent votre système immunitaire, vous devez tout de même vous faire vacciner. Le programme de vaccination reste ouvert et disponible pour toutes les personnes éligibles. Si vous ne pouvez pas recevoir le vaccin pour quelque raison que ce soit, ou si vous êtes immunodéprimé(e), vous devriez sérieusement envisager de prendre les précautions indiquées au début de ce courrier afin de vous protéger et de protéger les autres.

Par ailleurs, le JCVI a publié des recommandations concernant le programme de rappel de vaccin, qui sont indiquées ici : [Déclaration du JCVI relative à un programme de rappel de vaccin contre la COVID-19 pour la période comprise entre l'hiver 2021 et 2022 – GOV.UK \(www.gov.uk\)](https://www.gov.uk/government/news/jcvi-recommends-reminder-programme). Il recommande que « les personnes ayant été vaccinées au cours de la



phase 1 du programme de vaccination contre la COVID-19 (groupes prioritaires 1 à 9) reçoivent une troisième dose de vaccin de rappel contre la COVID-19. Il s'agit notamment :

- des personnes vivant dans des maisons de retraite pour personnes âgées ;
- de tous les adultes âgés de 50 ans ou plus ;
- des agents sanitaires et les travailleurs sociaux de première ligne ;
- de toutes les personnes âgées de 16 à 49 ans souffrant de problèmes de santé sous-jacents qui les exposent à un risque plus élevé de contracter une forme grave de COVID-19 (tel qu'indiqué dans le livre vert : [COVID-19 : le livre vert, chapitre 14a – GOV.UK \(www.gov.uk\)](#)), ainsi que les aidants ;
- les cas contacts adultes du ménage (âgés de 16 ans ou plus) d'individus immunodéprimés ».

Le NHS vous invitera à réserver votre vaccin au moins 6 mois après votre deuxième dose si une troisième dose vous est recommandée.

Je comprends si vous avez réserves. Tout le monde ne sera pas du même avis concernant son propre risque, notamment les personnes qui sont peut-être moins bien protégées par le vaccin.

Si vous êtes immunodéprimé(e) et avez des préoccupations quant à ce que cela signifie pour vous, veuillez en parler à votre médecin spécialiste lors de votre prochain **rendez-vous de routine**. Il est en mesure de vous fournir une assistance et des directives concernant les mesures supplémentaires que vous pouvez prendre afin de réduire davantage votre risque d'infection. Il est peu probable que votre médecin traitant soit en mesure de vous conseiller sur les questions relatives à l'isolement car cela nécessite des connaissances spécialisées. Par conséquent, je vous suggère de ne pas le contacter pour lui poser des questions sur la liste d'isolement. Les médecins traitants restent à disposition pour toute question médicale d'ordre général.

Si vous n'avez pas encore reçu votre première ou deuxième dose de vaccin, je vous encourage à le faire. Si vous êtes éligible à une troisième dose, je vous encourage à accepter l'offre d'un vaccin de rappel lorsque ce sera votre tour, afin de vous aider à vous maintenir en bonne santé.

Autres traitements

Au cours des prochains mois, nous nous attendons à ce que de nouveaux traitements contre la COVID-19 deviennent disponibles. Lorsque cela sera le cas, nous indiquerons quels patients pourraient en bénéficier.

Si vous vous faites tester parce que vous avez des symptômes de la COVID-19, il est essentiel de saisir correctement votre numéro NHS et votre code postal sur le site web du gouvernement (indiqué ici <https://test-for-coronavirus.service.gov.uk/register-home-test>) afin que les résultats de votre test puissent être associés à vos dossiers médicaux. Cela permettra au NHS de vous contacter si vous êtes susceptible de bénéficier d'un traitement.

Accès aux services du NHS

Il est important que vous continuiez à bénéficier de la prise en charge et de l'assistance nécessaires pour vous permettre de rester en sécurité et en bonne santé. Vous devez continuer d'obtenir une aide médicale auprès du NHS et d'autres professionnels de la santé



pour vos problèmes de santé existants et tout nouveau problème médical. Vous pouvez accéder à toute une gamme de services du NHS depuis votre domicile : solliciter le renouvellement d'ordonnances ou contacter votre professionnel de la santé par le biais d'une consultation en ligne. Pour en savoir plus, veuillez visiter la page www.nhs.uk/health-at-home, ou télécharger l'application du NHS. Si vous avez un besoin médical urgent, vous pouvez accéder à l'assistance et aux services locaux en ligne sur [NHS 111 en ligne](#), ou appeler gratuitement NHS 111 si vous n'êtes pas en mesure d'accéder à Internet. Pour toute urgence médicale, composez le 999.

Assistance en matière de santé mentale

Par ailleurs, il est très important de veiller à votre santé mentale. Vous pouvez accéder au [site web](#) Every Mind Matters (www.nhs.uk/every-mind-matters) pour obtenir des conseils et des mesures concrètes susceptibles d'être prises pour favoriser votre bien-être et gérer votre santé mentale. Vous pouvez également accéder au [Hub of Hope](http://www.hubofhope.co.uk) (www.hubofhope.co.uk) qui vous indique l'assistance disponible dans votre région en saisissant votre code postal.

Si vous-même, ou une personne dont vous avez la charge, éprouvez une crise de santé mentale, je vous encourage à contacter immédiatement un professionnel de la santé local. Si vous n'avez pas un professionnel de la santé à qui vous parlez régulièrement de votre santé mentale, des lignes d'urgence gratuites du NHS sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toutes les régions du pays. Vous pouvez trouver votre service local sur : <https://www.nhs.uk/service-search/mental-health/find-an-urgent-mental-health-helpline> en faisant une recherche parmi les « lignes d'urgence du NHS ».

Votre conseil municipal local peut également gérer les réseaux ou des centres de soutien, et il peut y avoir des organisations caritatives dans votre région susceptibles de vous fournir toute aide supplémentaire dont vous avez besoin. Le site web de votre conseil municipal local fournira des informations supplémentaires à ce sujet.

Avec la levée progressive des restrictions, de nombreuses personnes continueront de se sentir seules et isolées. Il sera donc plus important que jamais d'agir si l'une de vos connaissances se sent seule. Veuillez consulter <https://letstalkloneliness.co.uk/> pour accéder à des conseils et une assistance.

Les NHS Volunteer Responders sont également disponibles pour livrer vos courses, vos médicaments ou d'autres produits essentiels, et pour vous transporter à vos rendez-vous médicaux. Ils peuvent également appeler de temps à autre pour avoir de vos nouvelles. Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.nhsvolunteerresponders.org.uk, ou vous pouvez appeler le 0808 196 3646 entre 8 h et 20 h.

Autre assistance

Je suis conscient du fait que la pandémie de COVID-19 est susceptible d'avoir eu un impact significatif sur de nombreux aspects de votre vie, surtout lorsque l'on vous a conseillé de vous isoler. Si vous éprouvez des difficultés financières ou reprenez le travail, il existe une gamme de services qui peuvent s'avérer utiles en fonction de l'éligibilité.

Le programme Access to Work peut fournir une assistance pratique aux personnes atteintes d'un problème de santé qui influe sur leur façon de travailler. Le programme peut fournir un soutien, y compris une aide psychologique aux personnes qui reprennent le travail après une période de chômage partiel ou d'isolement, ainsi qu'une assistance pour se rendre au travail aux personnes qui ne sont plus en mesure de se déplacer en toute



sécurité par les transports publics. Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.gov.uk/access-to-work.

Si vous éprouvez des difficultés financières, vous pourriez également être éligible au crédit universel ou à l'allocation d'emploi et de soutien. Pour plus d'informations sur les allocations, veuillez consulter : www.gov.uk/financial-help-disabled.

Sur recommandation du gouvernement le 21 juin, les supermarchés ont cessé d'accorder aux personnes extrêmement vulnérables sur le plan clinique un accès prioritaire aux créneaux des supermarchés. Toutefois, chaque supermarché peut disposer de ses propres politiques relatives à l'accès prioritaire aux créneaux horaires des supermarchés.

Votre conseil municipal local peut également vous aider si vous avez besoin d'assistance. Vous pouvez trouver votre conseil municipal local ici : www.gov.uk/find-local-council.

Vous pouvez également trouver des conseils publiés par ACAS et développés en collaboration avec le groupe de travail flexible sur le travail hybride ici : www.acas.org.uk/hybrid-working.

Vos données

Pendant les périodes d'isolement, vous avez peut-être enregistré vos coordonnées auprès du National Shielding Service System pour obtenir de l'aide. Désormais, tel ne sera plus le cas. L'avis de confidentialité inhérent à ce service a été mis à jour conformément à la décision de mettre fin au programme d'isolement. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations concernant vos données personnelles, veuillez consulter l'avis de confidentialité actualisé ici : www.gov.uk/coronavirus-shielding-support.

NHS Digital conserve les dossiers cliniques des patients et de leurs traitements conformément à toutes les exigences pertinentes en matière de gouvernance des données. Pour obtenir des informations supplémentaires quant à la manière dont NHS Digital utilise vos données personnelles, veuillez consulter leur avis de transparence ici : digital.nhs.uk/coronavirus/shielded-patient-list/shielded-patient-list-transparency-notice.

Je suis conscient que la pandémie a été un moment difficile pour tout le monde et qu'elle a été particulièrement traumatisante pour ceux à qui des précautions supplémentaires avaient été recommandées. La décision de vous inclure dans ce groupe de personnes extrêmement vulnérables sur le plan clinique a été prise pour vous protéger, sur la base des informations dont nous disposions à l'époque. Je vous remercie pour vos pour vous protéger et protéger les autres.

Cordialement,

RT HON SAJID JAVID MP

Ce courrier sera disponible en plusieurs langues et formats, y compris en version lecture facile, sur GOV.UK. Pour les versions audio, braille et gros caractères, veuillez contacter RNIB au 0303 1239999